Des règles pour tous et des devoirs pour la direction

Compte rendu FO - Commission Déontologie
du 02 décembre 2024

La Commission de déontologie des journalistes s'est tenue le 2 décembre à 14 heures. Elle a été l'occasion de soulever des questions et de réclamer des mesures concrètes pour améliorer les antennes et la diffusion des informations : d'une nouvelle chaîne YouTube inconnue au bataillon de la direction à la question du floutage en passant par les rencontres des journalistes météo… voici les principaux échanges dans ce compte-rendu succinct.

Côté Direction : Pascal Doucet-Bon (Directeur délégué de l'information chargé de la déontologie) Virginie Fichet (Directrice adjointe de la rédaction) Laure Haguenauer (Secrétaire générale des antennes et des programmes) Pascale Lagorce (Coordination du numérique France 3) Léo Lemberton (Directeur adjoint de l'information des Régions) Alexandre Kara (Directeur de l'information) Delphine Vialanet (Directrice déléguée au numérique des Régions France 3).
Représentants des organisations syndicales :
Pour FO : Max-Gilbert Adelise, Marie-Pierre Samitier, Ingrid Ssossé
Ainsi que Coralie Becq (SNJ) Anne Guillé-Epée (SNJ) Laurent Marot (SNJ) Guillaume Le Gouic (CGT) Hubert Liao (CGT) Georges Pinol (CGT) Cécile Poure (CFDT) Valérie Verduron (CFDT) Heidi Yieng Kow (CFDT)

France•tv Distribution hors des clous, FTV découvre le sujet !

La direction avait été interrogée en septembre dernier au cours de la commission de déontologie précédente à propos de l'existence d'une chaîne Youtube intitulée "Complètement vous", reprenant des sujets de France Télévisions, sans références (ni date de diffusion ni nom des auteurs), et sans mentionner le contexte dans lequel chaque sujet était réalisé. **Les représentants de FO avaient noté la réponse de la direction qui annonçait un *« parasitisme de sites qui ont souvent leur siège à l'étranger »*.** Finalement, cette chaîne Youtube a été créée par France•tv Distribution, une filiale de France Télévisions SA. La direction a déclaré qu'elle l'ignorait : « *C'est en fait une chaîne de FTV mais nous n'étions pas au courant »,* a déclaré Pascal Doucet-Bon, qui a ajouté : *« Nous avons même envoyé un recommandé à FTV Distribution pour demander des précisions »*. Pour alimenter cette chaîne Youtube « Complètement vous », FTV SA fournissait les sujets sans qu'ils soient assortis de synthés et de références aux auteurs. En commission, nous avons appris que les signatures des sujets n'étaient pas possibles du fait d'un problème technique. Suite au courrier adressé à France•tv Distribution, la chaîne a été suspendue en attendant de trouver la solution technique. Que va-t-il se passer ensuite ? **FO a protesté en apprenant que France Télévisions Distribution avait accès au serveur et donc aux sujets de FTV sans les synthés : pour rappel, au cours de la commission, FO a mentionné la question des droits d'auteur pour les journalistes, et la question des droits voisins qui sont des droits commerciaux et qui peuvent être reversés en partie à tous les salariés (pas seulement les journalistes). Sans référence aux auteurs, les droits ne peuvent être reversés ! La réponse de la direction « on ne peut pas interdire l'accès du serveur à France Télévisions Distribution » ne convient pas, selon FO.**

Les marques des chaussures et vêtements de sport sur les antennes

Les représentants ont souligné la fréquence des marques sur les antennes : FTV doit rester vigilante. Au cours de la Commission, nous avons rappelé le logo en décor dans l'émission « Quels jeux ! ». Pour mémoire, la direction avait expliqué en septembre dernier lors de la dernière commission que la présence des marques était négociée par les sponsors qui conditionnaient la venue des stars sur les plateaux à la visibilité de ces logos. Or l'ARCOM condamne ces pratiques.

La direction nous a répondu que l'ARCOM est attentive aux efforts de FTV sur cette question. La direction des sports et celle des programmes se doivent d'être vigilantes. C'est le cas pour la direction de l'information. **Pour FO, il est important que la direction de l'information soit vigilante dans les JT où se mesure la confiance des publics envers les journalistes.**

Les livres des journalistes

Est-il possible d'évoquer les livres des journalistes sur les plateaux et dans les JT de France Télévisions ?

Des journalistes ont à nouveau été confrontés à des difficultés lorsqu'ils ont été invités à l'antenne de FTV pour des livres dont ils sont les auteurs. Certains ont essuyé un refus catégorique de leur hiérarchie pour se présenter à l'antenne. Pour mémoire, la direction avait expliqué qu'il fallait respecter l'équité avec les autres auteurs et qu'un journaliste auteur « maison » pouvait être invité mais avec d'autres confrères… ce qui est logique car l'inverse conduirait à pénaliser un journaliste de FTV !
La direction a rappelé qu'il est d'usage d'encadrer cette question des livres écrits par les collaborateurs. C'est d'ailleurs l'ARCOM qui a défini les règles d'usage. Il faut que la présentation du livre soit justifiée par le contexte d'actualité ou par la thématique traitée dans l'émission ou le JT. D'autres ouvrages doivent être présentés (s'il en existe sur la même question) et la présentation ne doit pas être « laudative ». Elle doit se faire de manière mesurée. Une seule limite : elle ne peut se faire dans une émission présentée par l'auteur en personne. **Pour FO, ce cadre doit respecter la liberté d'expression et l'équilibre des points de vue.**

La nuit américaine

Quelles dépenses alors que les reporters et PTA affectés aux reportages doivent voyager dans des conditions d'économies drastiques ?

FO a souligné l'importance de couvrir l'actualité internationale, qui est indispensable pour toute plateforme ayant mission d'informer les publics. Cependant les dépenses à l'occasion de la nuit américaine ont-elles dépassé le budget prévisionnel, du fait de l'envoi de 40 personnes sur place Outre-Atlantique ? C'est une question liée à la déontologie car c'est une question de respect du travail imparti aux équipes.
La direction a répondu que les dépenses ont été les mêmes que celles d'il y a 4 ans lors des élections précédentes, pour 27 heures de programme. **Pour FO, la plus grande transparence est importante pour la sérénité des équipes de tournage.**

Superman, le vrai du faux

Dans l'édition du 19 octobre 2024, le JT de 20 heures a diffusé un reportage sur le film Superman dernière version, qui sera sur les grands écrans le 9 juillet 2025, avec une bande-annonce modifiée par l'IAG (intelligence artificielle générative). Le réalisateur a protesté… La chaîne des responsabilités a-t-elle été identifiée ? Quelles mesures compte prendre la direction afin que cela ne se reproduise plus ?

La direction a reconnu une « gaffe », d'autant que l'image a été créée sur la Toile par un fan de Superman. C'est une erreur de procédure, aucun des rédacteurs en chef n'a vu la faille… Les images des réseaux doivent passer par les révélateurs, selon la direction. Il y a eu un rappel à l'ordre du journaliste auteur par le chef de service.
Pour FO, il faut créer un poste ad hoc car l'IAG va se développer et il faut l'agilité d'un collaborateur formé à ces questions pour être capables de vérifier correctement les images à diffuser.

Floutage

A nouveau, la question du floutage a été abordée, et depuis longtemps les règles ne sont pas assez claires : pour garantir l'anonymat, il faut éviter de réaliser les ITW face caméra. L'IA peut parvenir à « déflouter » la personne. Or un proviseur (menacé de mort) a été filmé de face et donc a été mis en danger.
La direction a rappelé que FTV a été condamnée 4 fois en 10 ans pour défaut d'anonymisation. Les journalistes peuvent consulter un tuto sur l'Intranet ainsi que la Charte de l'anonymat. **ICI**

Les journalistes météo et la ministre de l'Ecologie

Un syndicat s'est inquiété que certains journalistes météo aient rencontré la Ministre de l'Ecologie pour faire un point sur les enjeux climatiques…
Pour FO, il n'y a là aucun problème de déontologie, s'il s'agit d'échanges sur les mesures, les conditions climatiques à venir et les meilleurs moyens mis en place pour aider les populations

Conclusion

Les représentants des journalistes ont demandé des précisions quant à la « neutralité » philosophique pour un journaliste. La direction a contesté l'expression, déclarant préférer le terme d'impartialité. Le terme se réfère au règlement intérieur, débattu dans les instances…

La prochaine Commission de déontologie des journalistes aura lieu **le 15 janvier 2025.**

Les représentants FO vous souhaitent une belle fin d'année 2024 !